

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_22

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER – Hervé MORICE Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Objet :

**Commission
syndicale de la
Grande Brière
Mottière**

**Participation
financière 2025**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

26 juin 2025

Et que la convocation avait été faite le

18 juin 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absents : Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Chaque année la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière (CSGBM) sollicite une participation financière des communes membres du Comité Syndical, afin de réaliser les programmes de travaux et aménagements divers nécessaires à la pratique des usages ainsi qu'au maintien de la biodiversité, dont elle a la responsabilité.

Afin de faire face à l'envasement du marais de la Grande Brière, de répondre à l'amélioration des usages et en complément des actions de dragage des canaux menés par le SBVB, la CSGBM a souhaité lancer en 2022 un programme pluriannuel d'entretien des plans d'eau (piardes) à vocation cynégétique et piscicole.

Ainsi en 2024, des travaux ont été effectués sur le Port de la Chaussée Neuve. Par ailleurs, la CSGBM assure chaque année un ensemble de travaux d'entretien de la Grande Brière permettant l'accès au marais, la mise en pacage de buttes, la pose de clôtures et le transport par barge des troupeaux.

Pour ce faire, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 22 Janvier 2025, les syndics des 21 communes ont convenu à l'unanimité d'augmenter de 0,05 € par habitant la participation des 21 communes.

Ainsi, la participation de la Ville de Trignac pour 2025 s'élève à 3 717,45 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Syndical de la Grande Brière Mottière (CSGBM) en date du 22 janvier 2025 fixant les participations communales au titre de l'année 2025,

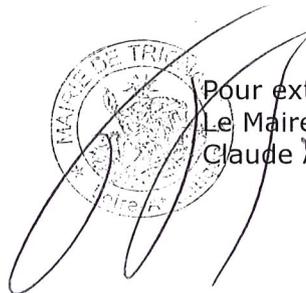
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le montant de la participation financière de la Ville de Trignac au bénéfice de la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière pour un montant de 3 717,45 € au titre de l'année 2025,
- **Article 2** : De dire que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2025, au chapitre 65, à l'article 65568.
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :

Reçu en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :

Publié le Retour en Mairie le :

ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_22-DE